



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### maladies professionnelles

Question écrite n° 63894

#### Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'information relative à la reconnaissance d'une maladie professionnelle à l'intéressé. Il semblerait, qu'après constitution du dossier et l'examen de celui-ci, la sécurité sociale, se devant de prévenir le demandeur, le fera sous la forme d'un simple courrier, voire par courriel et ce dès le début de l'année 2010. Cette information, des plus importantes pour la personne concernée, mérite un suivi conséquent. Il lui demande la véracité de cette rumeur et, si cela s'avérait, de prendre la mesure qui s'impose afin d'assurer la réception d'une telle correspondance.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63894

**Rubrique :** Risques professionnels

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 novembre 2009, page 10799

**Question retirée le :** 24 mai 2011 (Fin de mandat)